

# NAGE AVEC PALMES PISCINE SAISON 2022

## RÈGLES DE SÉLECTION COLLECTIF NATIONAL U16

**Rencontre Mondiale Jeunes**  
**Kecskemét (Hongrie)**  
**Du 26 au 27 novembre 2022**

## A - OBJECTIFS

**A1** – Les objectifs de l’olympiade :

- ✓ Construire l’équipe de France Junior

**A2** – Les objectifs généraux :

- ✓ Découvrir l’environnement international et son niveau d’exigence
- ✓ Apprendre à vivre au sein d’un collectif et développer l’esprit d’équipe

**A3** – Les objectifs sportifs aux Rencontres Mondiales Jeunes :

- ✓ Engager des sportifs polyvalents capables de performer dans au moins 3 épreuves
- ✓ Faire au moins 1 podium chez les filles et les garçons

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

### SPORTIFS CIBLES

**B1** – Catégories d’âge concernées :

- ✓ Minimes 1 et 2 (12-13 ans)
- ✓ Cadets 1 et 2 (14-15 ans)

**B2** - Les sportifs sélectionnés en équipe de France Junior 2022 ne sont pas autorisés à participer aux rencontres mondiales jeunes

### EPREUVES CIBLEES

**B1** – Les épreuves inscrites au programme des Rencontres Mondiales Jeunes sont les suivantes :

*En individuel*

- ✓ Monopalme Surface : 50 SF - 100 SF – 200 SF – 400 SF
- ✓ Monopalme Immersion : 50 AP
- ✓ Bipalmes Surface : 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI

*Par équipe (relais)*

- ✓ 4x 50 SF Mixte
- ✓ 4x100 BI Mixte

### CONDITIONS À RESPECTER

**B3** – Seuls les sportifs à **jour de leur licence FFESSM, de leur papier d’identité (passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé), de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire** pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

**B4** - Avoir participé à au moins 1 meeting national inscrit au calendrier officiel 2022 de la FFESSM

### COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

**B5** – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors compétitions suivantes inscrites au calendrier officiel 2022 de la FFESSM ou de la CMAS :

- ✓ Meetings Nationaux
- ✓ Championnats de France Elite N1 Piscine
- ✓ Trophée National Minime Damien Hébert
- ✓ Compétitions régionales organisées en bassin de 50 mètres (chronométrage électronique)
- ✓ Manches de coupe du monde des clubs

**B6** – La période prise en compte est la suivante :

- ✓ Compétitions organisées entre le 15 septembre 2021 et le 30 juin 2022

### C – PERFORMANCES A REALISER / EPREUVES INDIVIDUELLES

**C1** – Minimes : les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir gagné le Trophée Damien Hébert dans sa catégorie de sexe.
- ✓ Se classer dans les 2 premiers des épreuves du 50 SF, du 50 BI et du 400 SF

**C2** – Cadets : Les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes, dans une épreuve individuelle inscrite au programme des rencontres mondiales jeunes, à l'issue des compétitions de sélection, chez les filles et les garçons, seront proposés à la sélection en collectif national U16 (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé les temps U16 (TU16) de sa catégorie d'âge (cadet 1 ou cadet 2) dans 3 épreuves individuelles différentes parmi celles identifiées à l'article B1
- ✓ Se classer dans les 2 premiers du classement numérique de chaque épreuve individuelle inscrite au programme des Rencontres Mondiales Jeunes, catégorie cadet et catégorie junior confondues

**C2** – Le classement numérique de référence sera celui arrêté au 30 juin 2022

**C3** – Les Temps U16 (TU16) sont précisés chapitre G du présent règlement

### D – DEPARTAGE

**D1** – En cas d'égalité pour la seconde place dans une épreuve inscrite au programme des Rencontres Mondiales Jeunes, les sportifs seront départagés selon le principe suivant :

- ✓ A l'issue de chaque épreuve, les sportifs marquent des points selon le barème suivant :
  - 1<sup>er</sup> de l'épreuve : 0 point
  - 2<sup>ème</sup> de l'épreuve : 2 points
  - 3<sup>ème</sup> de l'épreuve : 3 points
  - 4<sup>ème</sup> de l'épreuve : 4 points
  - Etc...
- ✓ Un classement final est effectué en additionnant les points des épreuves auquel le sportif a participé.
- ✓ Les sportifs, filles et garçons confondus, qui obtiennent le moins de points au total de leurs 3 meilleures performances en monopalme et/ou en bpalme, sont proposés à la sélection.

**D2** – En cas d'égalité persistante, le sportif qui a obtenu le moins de points dans l'épreuve du 50 SF et/ou du 100 BI est prioritairement proposé à la sélection dans l'objectif d'inscrire un relai performant.

### E - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS

**E1** – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France et Collectifs Nationaux, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux fédéraux en charge d'un Pôle France

Le comité de sélection agit dans la stricte application des présentes règles.

Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de « juge et parti » (président ou entraîneur du club d'un sportif concerné par la sélection), ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats avec voix décisionnelle.

**E2** - La liste définitive des sélectionnés en Collectif National U16 est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

**E3** – La sélection d'un sportif pourra être remise en question si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement.

## F - ENGAGEMENTS

**F1** – Les sportifs sont pré-engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions prévues aux chapitres C et D du présent règlement.

**F2** - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors des rencontres mondiales jeunes, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef du Collectif National U16.

**F3** - Tous les sportifs sélectionnés sont à la disposition du collectif pour intégrer un relais.

## G – TEMPS SÉLECTION PISCINE U16

### Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

Rappel : Les TCN U16 ont vocation d'identifier les sportifs qui ont le potentiel pour alimenter l'équipe de France Junior à horizon des saisons N+1 et N+2.

FILLES	TU16 Cadet 1	TU16 Cadet 2
<b>MONOPALME SURFACE</b>		
<b>50 SF</b>	21.70	21.00
<b>100 SF</b>	48.20	46.70
<b>200 SF</b>	1.47.50	1.44.00
<b>400 SF</b>	3.52.00	3.45.00
<b>MONOPALME IMMERSION</b>		
<b>50 AP</b>	20.30	19.60
<b>BIPALMES SURFACE</b>		
<b>50 BI</b>	25.70	25.00
<b>100 BI</b>	56.00	54.50
<b>200 BI</b>	2.04.20	2.00.70
<b>400 BI</b>	4.28.00	4.21.00

GARCONS	TU16 Cadet 1	TU16 Cadet 2
<b>MONOPALME SURFACE</b>		
<b>50 SF</b>	19.60	18.90
<b>100 SF</b>	43.50	42.00
<b>200 SF</b>	1.39.50	1.36.00
<b>400 SF</b>	3.39.00	3.32.00
<b>MONOPALME IMMERSION</b>		
<b>50 AP</b>	18.20	17.50
<b>BIPALMES SURFACE</b>		
<b>50 BI</b>	23.40	22.70
<b>100 BI</b>	50.70	49.20
<b>200 BI</b>	1.54.50	1.51.00
<b>400 BI</b>	4.09.00	4.02.00